APPEL À PROJET HABITAT

Métropole Européenne de Lille

2027

Sommaire

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2
PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJET 2027 2
CRITÈRES DE RECEVABILITÉ 3
CALENDRIER ET MODALITÉS D'INSTRUCTION 4
Annexe 1 : Pièces à fournir 6

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

L'appel à projets Habitat a pour ambition la mise en œuvre de l'orientation 5 du Programme Local de l'Habitat (PLH3) visant **la solidarité**.

Adopté par le conseil métropolitain le 30 juin 2023 par la délibération n°23-C-0178, le Programme Local de l'Habitat 2022-2028 fixe les ambitions de la MEL et ses priorités en matière d'habitat : il s'articule autour de 5 orientations stratégiques :

- Inscrire le PLH dans le projet métropolitain (aménagement du territoire) ;
- Massifier la rénovation de l'habitat existant et réguler l'habitat locatif privé (amélioration de l'existant) ;
- Soutenir une production de logements durables, désirables, abordables (production neuve) ;
- Faire respecter le droit à un habitat digne pour tous les métropolitains (lutte contre l'habitat indigne) ;
- **Promouvoir une métropole solidaire qui accompagne les parcours résidentiels des habitants vulnérables ou aux besoins spécifiques (solidarité).**

PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJET 2027

Catégories de projets :

Le projet doit répondre à une action thématique (ou plusieurs) envisagées par l'orientation 5 du PLH 3 : **Promouvoir une métropole solidaire qui accompagne les parcours résidentiels des habitants vulnérables ou aux besoins spécifiques**.

Les orientations stratégiques sont traduites dans le Programme d'Actions consultable en suivant ce lien : PLH3 (lillemetropole.fr)

https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLH3/docsplh3/PLH3/Accueil.html

Publics cibles

Le porteur de projet qualifiera le public cible de son action. La cible de l'appel à projet vise les projets concernant **les publics vulnérables ou aux besoins spécifiques**, en matière de logement et d'hébergement :

- Les ménages prioritaires à l'accès au logement
- Les jeunes
- Les étudiants
- Les personnes âgées et/ou en perte d'autonomie
- Les ménages sans abri ou en situation de mal logement

Territoire

Les projets seront d'intérêt métropolitain, c'est-à-dire :

- qu'ils seront d'envergure métropolitaine vis-à-vis des publics concernés ;
- ou qu'ils auront un impact territorial d'échelle métropolitaine.

Une attention particulière sera apportée à la prise en compte des quartiers prioritaires dans les actions proposées, y compris pour les actions ne relevant pas d'un financement « Contrat de Ville et des Solidarités ».

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Qualité des porteurs de projet

Le présent appel à projet s'adresse aux associations loi 1901, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratif. Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées et possèdent un numéro RNA.

Durée du projet

Pour bénéficier des crédits de l'appel à projet Habitat de la MEL, l'action proposée devra se dérouler en année civile (entre le 1er janvier et le 31 décembre 2026).

Montant de la subvention

Les projets ne seront étudiés que si la demande de subvention est supérieure à 2000 euros.

Qualité du projet

Une attention particulière sera portée à la pertinence des besoins identifiés dans le dossier. Ils devront être justifiés par des éléments de diagnostic.

Cohérence de l'action

La présentation des objectifs poursuivis doit :
- être claire et synthétique
- présenter une méthodologie en adéquation avec les objectifs, adaptée aux publics ciblés (communication, mobilisation, implication, intervention, restitution).

Communication
Les projets soutenus dans le cadre du présent appel à projets feront l'objet d'actions de communication de la part de la direction Habitat vers ses partenaires (notamment flash infos, stands, évènements…).

Les porteurs de projets retenus inscriront leurs projets et activités dans le guide numérique de la solidarité : Soliguide[1].

Soliguide est à destination des usagers, mais aussi des professionnels et bénévoles de l'action sociale. Deux niveaux de lecture composent le Soliguide : un premier niveau accessible à tou.te.s, consultable dès à présent, et un deuxième niveau réservé aux professionnels et bénévoles qui sont connectés. https://soliguide.fr/

Avec le soutien de l'État et en lien avec la MEL, Soliguide permet de faire connaître les différents services ou dispositifs proposés, les rendre visibles parmi l'ensemble de l'offre de service solidaire à l'échelle du territoire.

[1] Pour obtenir un compte professionnel, remplissez ce formulaire ou contactez nord@solinum.org. Solinum procédera au référencement de votre structure et à la création de votre compte.

Un compte Soliguide, gratuit, permet au porteur de projet de mettre à jour lui-même les données de sa structure, mais aussi d'avoir accès à des informations supplémentaires, comme certaines fiches d'orientation, un annuaire des professionnels référencés sur Soliguide, ou des précisions sur des structures qui ne sont pas visibles des usagers non connectés.

Évaluation

Les candidats sont tenus de définir à minima trois indicateurs permettant d'apprécier et d'évaluer l'impact de l'action sur les publics et/ou le territoire. Ces indicateurs permettront d'évaluer l'éventuelle reconduction ou la poursuite de la subvention l'année suivante.

Le bilan des actions menées devra être fourni à la Direction Habitat, qui sera associée aux instances de pilotage et comités de suivi des actions financées.

CALENDRIER ET MODALITÉS D'INSTRUCTION

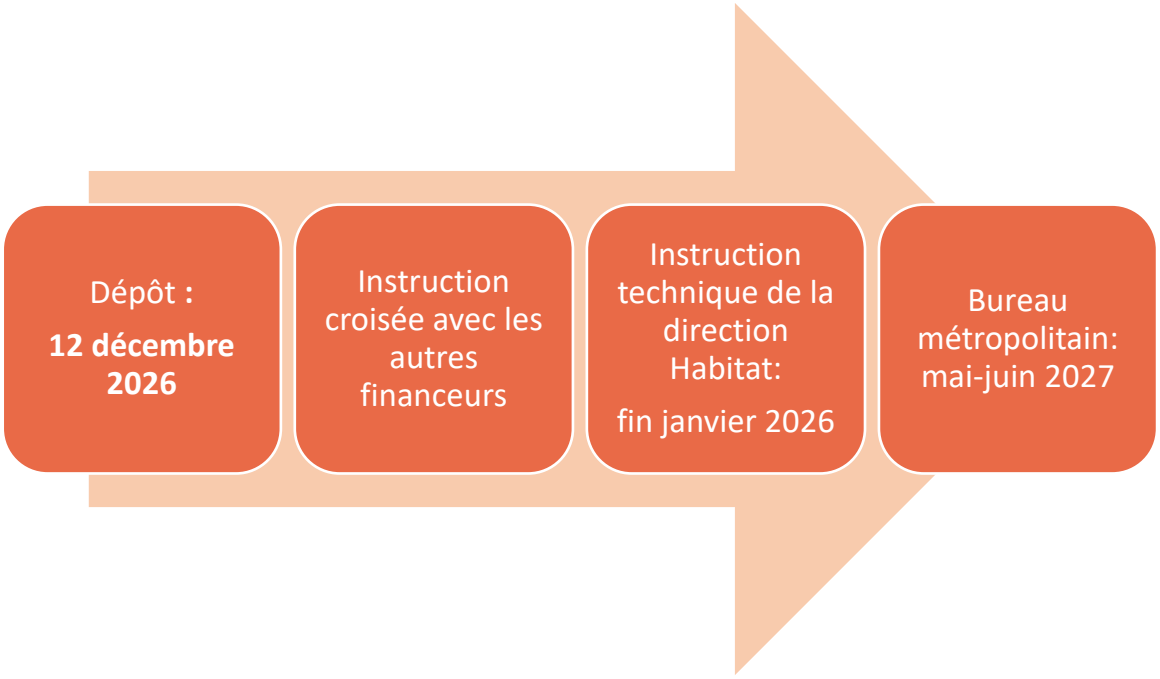

Toute demande de subvention sera examinée avec grande attention, et en collégialité, avant proposition au vote des élus. L'avis de partenaires financiers pourra être sollicité.

Toute demande doit être déposée sur la plate-forme MEL / Mes Démarches / Habitat accessible : https://mesdemarches.lillemetropole.fr/

Selon le nombre de projets que le porteur souhaite présenter, il est nécessaire de remplir **un formulaire par projet**. Le porteur a la possibilité de « recopier » sa première demande pour faciliter la saisie des projets suivants.

Les questions posées sont basées sur le formulaire CERFA 12156*06 ; il est conseillé de préparer d'avance les pièces complémentaires qui seront demandées au fil de la saisie[2].

La subvention est accordée sous réserve de la signature d'une convention de partenariat. Selon son montant (inférieur ou supérieur à 10 000 €), son versement est annuel ou en deux temps (un acompte de 90% complété par un solde de 10%).

[2] Cf. trame du formulaire en ligne en annexe 1 du présent document.

La subvention accordée est complémentaire et cohérente avec d'autres types de subvention :

- Les subventions au titre du Contrat de Ville et des Solidarités – Campagne 2027 : le dépôt des projets sur le site web dédié de la MEL (jusqu'au 15 octobre 2026) ne remplace pas la demande dédiée à l'Appel à Projets Habitat sur la plateforme MEL / Mes Démarches / Habitat/Logement /Habitat : **https://mesdemarches.lillemetropole.fr/**
- Les subventions du **Fonds de Solidarité Logement** : les demandes de subvention seront attendues pour le 12 décembre, un mail dédié étant envoyé aux acteurs concernés, pour une réponse **distincte**.

Afin d'assurer au candidat le meilleur accompagnement dans sa demande de subvention, chaque association pourra rencontrer une personne référente avant le dépôt de la demande de subvention ou pendant l'instruction ; toute demande en ce sens peut être adressée à CIL@lillemetropole.fr

Annexe 1 : Pièces à fournir

Remarques générales :
Lors de la saisie, régulièrement sera proposé l'item : **Espace supplémentaire pour joindre les documents demandés** □
La validation entraine l'envoi d'un accusé réception et permet la création d'un brouillon pour un 2ème projet éventuel.

Pièces à fournir et commentaires éventuels, dans l'ordre chronologique du formulaire :

Déclaration de création
Publication au JO
Composition du Bureau, du CA et de l'AG

Selon les montants demandés :

Organigramme de l'association
Statuts de l'association
PV des 3 derniers CA
PV des 3 dernières AG

RIB / IBAN
Bilan de la dernière clôture comptable
Compte de résultat de la dernière clôture comptable
Annexe de la dernière clôture comptable
Rapport d'activité de l'association : il s'agit du rapport d'activité 2025, et tout élément de bilan d'action relatif à 2026
Budget prévisionnel de l'association : modèle fourni, format excel indispensable, il s'agit du BP 2027

Selon les montants demandés :

Données d'analyse du risque : modèle fourni, format excel indispensable
Rapport du Commissaire aux comptes
État des dépenses et des recettes
Plan de trésorerie
Commentaires de l'évolution financière depuis la dernière clôture comptable certifiée

Budget prévisionnel du projet : modèle fourni, format excel indispensable, il s'agit du BP 2027
Lettre d'intention